

Procès-verbal  
ou  
Copie de Résolution

Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Barnabé

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé

tenue le 7 juillet 2008 et à laquelle étaient présents son honneur le

maire, **monsieur Michel Lemay**

et les conseillers suivants : **MM. Denis Giguère, conseiller au siège numéro 1;**  
**Michel Bournival, conseiller au siège numéro 2;**  
**Mmes Agathe G. Normandin, conseillère au siège numéro 3;**  
**Sylvie Rivard, conseillère au siège numéro 4;**  
**MM. René Bourassa, conseiller au siège numéro 5;**  
**Jean Pellerin, conseiller au siège numéro 6.**

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Denis Gélinas

secrétaire-trésorier de réunion était présent.

**Il est adopté**

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 112-07-08**

**Pour appuyer la démarche du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes pour le maintien du service postal public et universel :**

---

ATTENDU QUE l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture des bureaux de postes, une réduction de services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Denis Giguère il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la Municipalité de Saint-Barnabé dénonce auprès de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes et fasse part de son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

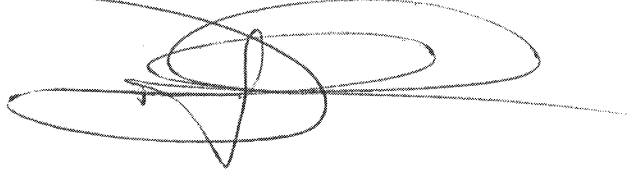
**Secrétariat Municipal**  
70, rue Duguay, C.P. 250  
Saint-Barnabé (Québec)  
G0X 2K0

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Extrait du trente-sixième livre des délibérations, donné à Saint-Barnabé vingt-deuxième jour de juillet deux mil huit.**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Denis Gélinas  
Secrétaire-trésorier**